

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 juillet à 18 heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Mounier, Maire.

PRESENTS : BOUDEVILLE Fatiha, CERESA Nicolas, COURT Jean Paul, FULCRAND Jean-Louis, JOEL- WENGER Constance, MOUNIER Bernard.

EXCUSE EN RETARD (19h48) : BOSIO Alexis,

ABSENTE EXCUSEE : MIGNON Françoise,

PROCURATION : MIGNON Françoise à MOUNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : JOEL- WENGER Constance

**1. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.**

**2. Demande de subventions SDAEP et SDA – budget M49 Délibération 2022/030**

Considérant que la commune des Plantiers n'a pas de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable « SDAEP » ni de Schéma Directeur d'Assainissement « SDA »,

Considérant que la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, dans le cadre de la prise de compétence de l'eau potable et assainissement (janvier 2023) a signé avec l'Agence de l'Eau RMC un contrat ZRR où ce projet est inscrit,

Considérant qu'une fois que le cahier des charges sera réalisé et validé par les financeurs, nous pourrions demander les subventions à l'Agence de l'Eau (50%) et au Conseil Départemental du Gard (30%),

Vu la délibération 2022/019 désignant le bureau d'étude ALTERAMO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention ayant pour objet de définir l'étendue des prestations à réaliser dans le cadre des schémas directeurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées, schémas qui permettront par la suite la définition de programmes de travaux pour la mise en conformité et l'adaptation aux besoins, des installations d'alimentation en eau potable et d'assainissement existantes.

La demande vise à l'obtention des financements nécessaires à la finalisation de ces schémas.

❖ Le cout du SDAEP est estimé à la somme de 149 000 € HT (soit 178 800 € TTC) selon le détail chiffré en euros hors taxe suivant :

- Total étude : 73 900
- Total travaux : 66 500
- AMO et divers : 8 600

Le plan de financement pourrait se structurer comme suit :

- Subventions Agence de l'eau et Département : 119 200 €
- Part d'autofinancement : 29 800 €
- Total : 149 000 € HT

❖ Le cout du SDA est estimé à la somme de 93 000 € HT soit (111 600 € TTC) selon le détail chiffré en euros hors taxe suivant :

- Total étude : 59 375
- Total travaux : 27 900
- AMO et divers : 10 375

Le plan de financement pourrait se structurer comme suit :

- Subventions Agence de l'eau et Département : 74 400 €
- Part d'autofinancement : 18 600 €
- Total : 93 000 € HT

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les demandes de subvention pour l'élaboration des SDAEP et SDA auprès de l'agence de l'eau et du département du Gard
- Approuve les plans de financement présentés
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces afférentes

### **3. Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Délibération 2022/031**

M. le maire expose au conseil municipal l'alarmante situation financière du budget M49 « eau et assainissement » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Considérant l'inflation galopante en cours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a 4 voix pour, 2 contre et une abstention **décide** de fixer les prix de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2022 et suivantes à :

- Consommation eau : 1,925 € / m3 consommés (un euros neuf cent vingt-cinq centimes)
- Location compteur : 117,70 € (cent dix-sept euros soixante-dix centimes) par compteur.
- Redevance assainissement : 1,254 € (un euros deux cent cinquante-quatre centimes) par m3 d'eau consommée.
- Abonnement assainissement : 55 € (cinquante-cinq euros) par compteur d'eau.

Le conseil municipal charge M. le Maire de l'application de la présente décision dès la prochaine facturation.

### **4. Modification des conditions d'éclairage public sur le territoire communal. Délibération 2022/032**

M. le maire informe de courriers reçus d'administrés de deux hameaux de la commune réclamant l'extinction de l'éclairage public. La commission travaux a vérifié les possibilités en fonction de la configuration du territoire et des installations existantes et est favorable à la requête desdits administrés.

**CONSIDERANT** qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

Considérant deux courriers d'administrés invitant le conseil municipal à éteindre et/ou réduire l'éclairage de leur hameau respectif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, à titre expérimental pour une durée de six mois, l'éclairage public soit éteint sur la totalité du territoire communal à partir de minuit. M. le Maire est chargé de transmettre la présente décision à l'Unité territoriale du Vigan pour avis et de son exécution par arrêté municipal de police (sous réserve du prix de ces modifications et des délais d'exécution de l'entreprise de maintenance).

#### **5. Souscription d'une ligne de trésorerie**

**Délibération 2022/033**

M. le Maire propose au conseil municipal de souscrire une ligne de trésorerie afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires et des entreprises dans l'attente de recouvrement des subventions.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions suivantes :

Montant	100 000 €
Durée	12 mois date de la signature du contrat par le Conseil municipal
Indice	E3M du mois précédent (dernier E3M connu - 0,24 %)
Marge fixe	1,50 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour 1,26 %
Frais de dossier	250 €

- Prend l'engagement, au nom de la commune, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.
- donne pouvoir à Monsieur le maire, pour signer le contrat à intervenir entre la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

#### **6. Remboursement de frais au maire**

**Délibération 2022/034**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre du contrôle de la qualité de l'eau de baignade, il était nécessaire d'acquérir un pluviomètre mécanique en secours de la station météo connectée permettant, comme demandé par l'ARS, d'interdire la baignade dès que les précipitations atteignent 10mm.

En date du 30/06/2022, M. le Maire a acheté sur ses deniers publics un pluviomètre d'une valeur de 12,49 euros TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement à M. le maire, de douze euros quarante-neuf centimes (12,49€).

## **7. Election d'un délégué au SIRP de la Vallée Borgne**

**Délibération 2022/035**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier recommandé avec A/R de Mme GODAERT Victoria en date du 30/06/2022 signifiant sa démission de conseillère municipale et de facto de sa délégation au sein du SIRP.

M. le maire propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué au SIRP.

M. BOSIO Alexis se porte candidat.

Premier tour de scrutin : 8 voix pour

M. BOSIO Alexis, ayant obtenu 8 voix et la majorité absolue, est élu délégué au SIRP de la Vallée Borgne.

## **8. Détermination du nombre de poste d'adjoint**

**Délibération 2022/036**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis FULCRAND du poste de 2nd adjoint, M. le Maire propose de porter à un le nombre de poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la détermination à un poste le nombre d'adjoint au maire.

## **9. Référent commission**

Suite à la demande de M. JL FULCRAND de ne plus être référent de la commission travaux, M. le Maire interpelle les délégués de ladite commission et demande comment ils souhaitent fonctionner. Les membres de la commission travaux présents ce jour au Conseil municipal déclarent que la Commission peut fonctionner sans référent.

*Rappel : la commission travaux est composée des membres suivants : BOSIO Alexis, CERESA Nicolas, COURT Jean-Paul et FULCRAND Jean-Louis plus les membres de droit.*

## **10. Extension d'un réseau électrique**

M. le Maire informe qu'un projet de construction de maison individuelle sur la commune implique une extension du réseau électrique se chiffrant approximativement à 7 000 euros TTC selon ENEDIS. Cette extension peut, soit être à la charge de la commune, soit à la charge du pétitionnaire mais dans ce second cas, le pétitionnaire serait propriétaire de la ligne et du poteau. De ce fait, si une nouvelle demande de permis était déposée dans ce secteur situé en zone constructible, nous ne pourrions pas demander le branchement sur ce poteau et devrions à nouveau procéder à une nouvelle extension multipliant les risques et la pollution visuelle.

Après en avoir discuté, le conseil municipal charge la commission des travaux de contacter le pétitionnaire et des modalités de prise en charge des frais.

### **11. Facture restauration**

Une facture de restauration concernant des repas délivrés aux pompiers présents lors des inondations de septembre 2020 a été présenté à la mairie. Cette facture s'élève à 378 euros. Initialement il s'agissait d'un don pour service rendu. Le Conseil municipal refuse de régler cette facture datant de 2020.

### **12. Avancement du projet d'aménagement de l'entrée du village**

Suite à la réunion publique organisée sur le thème de l'aménagement de l'entrée du village, un projet de terrain multisports (football-handball- basket-ball) type City-Park est présenté par la commission travaux, initiatrice de ce projet. Il existe des possibilités de subventions pour ce type d'investissement notamment via l'Agence Nationale du Sport. La commission travaux demande au conseil municipal de poursuivre ou non le projet, le Conseil municipal donne son accord.

### **13. Organisation du festival IMAGINE**

M. le maire rappelle la tenue du festival IMAGINE les 9,10 et 11 août 2022, qu'il s'agit de spectacles et concerts dans des lieux différents chaque jour pour mettre en avant les hameaux du village.

Les contrats sont signés, il y a une vingtaine de bénévoles qui se répartissent les différentes tâches liées à l'organisation du festival. Les conseillers sont invités à y participer.

### **14. Réunion publique**

M. le maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée au covid-19, il n'y a pas eu de réunion publique depuis l'entrée en fonction de ce nouveau conseil municipal et demande aux conseillers s'il serait possible d'en faire une courant aout.

Après en avoir discuté, compte tenu du planning des festivités et de la préparation nécessaire, le Conseil municipal décide de la reporter à 2023, l'occasion de faire un bilan à « mi-mandat ». Constance JOEL-WENGER sera responsable de cette réunion et de la définition des thèmes abordés en collégialité avec les autres conseillers et les administrés.

### **15. Réflexion sur la gestion de l'eau**

M. le maire informe avoir été sollicité par M. Henri DELATOUR, maire de la commune de LASALLE, pour mener une réflexion sur la gestion de l'eau. M. le maire de MANDAGOUT, Emmanuel GRIEU manifeste également le souhait de s'associer à cette thématique et sur la commune, un couple d'ingénieurs agro et doctorant sur la gestion de l'eau serait disposé à participer à une réflexion sur le sujet.

M. le maire demande au conseil municipal son accord pour former un groupe de travail avec des personnes extérieures au conseil municipal qui est invité cela va de soi à y participer.

*Questions diverses*

- Projection est faite du travail rendu par les élèves de l'école des beaux-arts de Nîmes. Le résultat sur diaporama est excellent mais malheureusement de qualité insuffisante pour des tirages sur grands formats comme voulu dans le projet de street-art. La filature du Mazel, propose de missionner un photographe professionnel en août pour des prises de vues de qualités supérieures permettant des tirages grands formats.
- Suite à la pandémie du covid-19, des travaux pour aménager une cuisine et salle de restauration permettant le service cantine dans le préau chauffé sont à l'étude. Cela permettrait de libérer la salle polyvalente aux associations.
- Quelques renseignements ont été pris pour l'aménagement d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la commune.
- Le déploiement de la fibre s'opère actuellement sur le territoire

La séance est levée à 20h40.

Alexis BOSIO



Jean Paul COURT



Françoise MIGNON



Fatiha BOUDEVILLE



Jean-Louis FULCRAND



Bernard MOUNIER



Nicolas CERESA



Constance JOEL-WENGER

